

Secrétariat Général

PARIS, le 16 juillet 2019

ORGANISATION DE LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE

(mise à jour du 24 septembre 2019)

I. – Discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2020

1. La discussion de la première partie du projet de loi de finances (PLF) aura lieu du **lundi 14** au **lundi 21 octobre**.

2. La **discussion générale** sera organisée sur la base de **15 minutes par groupe**, 5 minutes étant allouées à un député non inscrit.

3. Le débat sur le **budget européen** – par le biais de l'examen de l'article du PLF relatif au prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne – se tiendra le **lundi 21 octobre**.

4. Le **vote solennel** sur l'**ensemble de la première partie** aura lieu le **mardi 22 octobre**, après les questions au Gouvernement.

II. – Discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020

1. La discussion aura lieu du **mardi 22** au **vendredi 25 octobre**.

2. La **discussion générale** sera organisée sur la base de **15 minutes par groupe**, 5 minutes étant allouées à un député non inscrit.

3. Le **vote solennel** aura lieu le **mardi 29 octobre**, après les questions au Gouvernement.

III. – Discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2020

L'examen de la seconde partie du PLF pour 2020 débutera le **lundi 28 octobre**.

1. La commission des finances a établi, en fonction de la nomenclature des missions, une **liste de 22 discussions budgétaires** (ANNEXE 2).

2. Ces **discussions budgétaires** seront toutes organisées de la même manière, en **quatre phases** :

- intervention des *rapporteurs spéciaux* et des *rapporteurs pour avis*, chacun pour 5 minutes ;
- intervention des porte-parole des *groupes*, chacun pour 5 minutes ;
- intervention du *Gouvernement*, pour 10 minutes ;
- séquence de *questions-réponses* (2 minutes pour chaque question et 2 minutes pour chaque réponse).

Un contingent de **67 questions** est attribué aux groupes et aux non inscrits pour l'ensemble de la seconde partie, avec les mêmes règles de répartition que l'année dernière :

La République en Marche	20 questions
Les Républicains	8 questions
Mouvement Démocrate et apparentés	7 questions
Socialistes et apparentés	6 questions
UDI et Indépendants	6 questions
Libertés et Territoires	5 questions
La France insoumise	5 questions
Gauche démocrate et républicaine	5 questions
Non inscrits	5 questions

Chaque discussion budgétaire s'achèvera par le **vote des crédits** et, éventuellement, des **articles rattachés**.

3. La discussion des **articles non rattachés** débutera le **jeudi 14 novembre**.

4. Le **vote solennel** sur l'ensemble du PLF aura lieu le **mardi 19 novembre**, après les questions au Gouvernement.

5. L'**adoption définitive** du projet de loi de finances devra intervenir **au plus tard le vendredi 20 décembre**, date qui correspond à l'échéance du délai constitutionnel de 70 jours qui court à compter du lendemain de la transmission de la lettre récapitulative des annexes ⁽¹⁾ (ANNEXE 1).

(1) La lettre récapitulative des annexes au projet de loi de finances pour 2020 devrait être transmise le vendredi 11 octobre 2019 (ANNEXE 1).

ANNEXE 1

DÉLAIS CONSTITUTIONNELS ET ORGANIQUES

1. PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2020

Date limite de dépôt du projet de loi	mardi 1 ^{er} octobre 2019 ⁽¹⁾
Lettre récapitulant la liste des documents distribués	vendredi 11 octobre 2019
Point de départ des délais	samedi 12 octobre 2019
Expiration du délai de 40 jours (première lecture à l'Assemblée)	mercredi 20 novembre 2019 (à minuit)
Réunion de la commission mixte paritaire et navettes ultérieures	du mardi 10 au jeudi 19 décembre 2019
Expiration du délai de 70 jours	vendredi 20 décembre 2019 (à minuit)

2. PROJET DE LOI DE FINANCEMENT
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2020

Date limite de dépôt du projet de loi	mardi 15 octobre 2019 ⁽²⁾
Lettre récapitulant la liste des documents distribués	lundi 14 octobre 2019
Point de départ des délais	mardi 15 octobre 2019
Expiration du délai de 20 jours (première lecture à l'Assemblée)	dimanche 3 novembre 2019 (à minuit)
Expiration du délai de 50 jours	mardi 3 décembre 2019 (à minuit)

(1) *L'article 39 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances dispose que le projet de loi de finances est déposé « au plus tard le premier mardi d'octobre de l'année qui précède celle de l'exécution du budget ».*

(2) *L'article L.O. 111-6 du code de la sécurité sociale dispose que le projet de loi de financement de la sécurité sociale est déposé « au plus tard le 15 octobre ou, si cette date est un dimanche, le premier jour ouvrable qui suit ».*

ANNEXE 2
LISTE DES DISCUSSIONS BUDGÉTAIRES – PLF 2020

Intitulé des discussions budgétaires	Intitulé des discussions budgétaires
1) Action extérieure de l'État	12) Enseignement scolaire
2) Administration générale et territoriale de l'État — Sécurités ; compte spécial : Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	13) Gestion des finances publiques et des ressources humaines ; Action et transformation publiques ; Crédits non répartis ; Régimes sociaux et de retraite ; comptes spéciaux : Gestion du patrimoine immobilier de l'État ; Pensions — Remboursements et dégrèvements
3) Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ; compte spécial : Développement agricole et rural	14) Immigration, asile et intégration
4) Aide publique au développement ; compte spécial : Prêts à des États étrangers	15) Justice
5) Cohésion des territoires	16) Médias, livre et industries culturelles ; compte spécial : Avances à l'audiovisuel public
6) Conseil et contrôle de l'État ; Pouvoirs publics ; Direction de l'action du Gouvernement ; Investissements d'avenir ; budget annexe : Publications officielles et information administrative	17) Outre-mer
7) Culture	18) Recherche et enseignement supérieur
8) Défense — Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	19) Relations avec les collectivités territoriales ; compte spécial : Avances aux collectivités territoriales
9) Écologie, développement et mobilité durables (<i>transports et affaires maritimes</i>) ; budget annexe : Contrôle et exploitation aériens ; comptes spéciaux : Aides à l'acquisition de véhicules propres ; Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs	20) Santé — Solidarité, insertion et égalité des chances
10) Écologie, développement et mobilité durables (<i>énergie</i>) ; comptes spéciaux : Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ; Transition énergétique	21) Sport, jeunesse et vie associative
11) Économie ; comptes spéciaux : Accords monétaires internationaux ; Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés — Engagements financiers de l'État ; comptes spéciaux : Participation de la France au désendettement de la Grèce ; Participations financières de l'État ; Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	22) Travail et emploi